

DECRET N° 2014-287/PRES/PM/MME du 15 avril 2014 modifiant le décret n°2013-1122/PRES/PM/MME du 28 novembre 2013 portant adoption de la Politique sectorielle des mines 2013-2022 et son plan d'action 2013-2015. JO N°36 DU 04 SEPTEMBRE 2014

-

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2013-972/PRES/PM/MCE du 30 octobre 2013 portant organisation du Ministère des Mines et de l'Energie ;

VU la lettre n° 2013-0940/MME/SG du 19 décembre 2013 ;

DECRETE

-

ARTICLE 1 : Est modifié le décret n° 2013-1122/PRES/PM/MME du 28 novembre 2013 portant adoption de la Politique sectorielle des mines 2013-2022 et son plan d'action 2013-2015 ainsi qu'il suit : « Sont adoptés la Politique sectorielle des mines **2014-2025** et son plan d'action **2014-2016** dont les textes sont joints en annexe au présent décret».

ARTICLE 2 : Le Ministre des Mines et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 avril 2014

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Salif Lamoussa KABORE